

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 septembre 2021



L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de CIAMANNACCE, se sont réunis à 10h00, salle de vote, à la mairie, centre du village, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 septembre 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Charles Ange VENTURELLI, Pierre-Paul COPPOLANI, Joséphine VARALDO, Vanessa CAPRETTI, Marc-Antoine LEONETTI

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Marie-Pierre BARTOLI a donné pouvoir à Charles Ange VENTURELLI
Virginie Xavière FRATINI a donné pouvoir à Marc-Antoine LEONETTI
Marcel FRANCISCI a donné pouvoir à Joséphine VARALDO
Laurence RENUCCI a donné pouvoir à Charles Ange VENTURELLI

ÉTAIENT ABSENTES :

Stéphanie BIONDINI
Joëlle LANTERI

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Charles Ange VENTURELLI, Maire
Pierre-Paul COPPOLANI, 2^{ème} Adjoint
Joséphine VARALDO, Conseillère Déléguée
Vanessa CAPRETTI, Conseillère Municipale
Marc-Antoine LEONETTI, Conseiller Municipal
Véronique CESARI, Secrétaire

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Joséphine VARALDO est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1 - REHABILITATION D'UNE PARTIE DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

Vu la délibération du Conseil Municipal de Ciamannacce n°2021 019 en date du 11 septembre 2021, relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une partie des infrastructures d'eau potable de la commune.

Il est rappelé au conseil municipal que la réhabilitation d'une partie des infrastructures d'eau potable du village s'impose. A savoir :

- La protection de la ressource.
- La réfection de la canalisation d'adduction
- La réfection du réseau de distribution.
- La réfection du réservoir.
- La réfection de l'étanchéité intérieure.
- La réfection de l'étanchéité extérieure.
- La réalisation d'ouvrages annexes (Chloration, clôture du périmètre ...).

Monsieur le Maire indique qu'il serait préférable d'effectuer cette opération au plus vite.

Ces travaux ont été recensés par le bureau d'études « BET MORETTI », ayant son siège social à AJACCIO (20090), 8 avenue Noël FRANCHINI, identifiée sous le numéro RCS AJACCIO 528 326 416, qui évalue le montant total de cette opération à la somme de 1 035 000,00 HT, dont 72 668,96 euros HT pour la maîtrise d'œuvre et 908 362,00 HT pour la partie travaux.

Afin de pouvoir réaliser ce projet avec un auto-financement le plus réduit possible, la commune propose de solliciter le concours financier l'Agence de l'Eau et celui de la Collectivité de Corse.

Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel pour cette opération suivant :

Montant des travaux	908 362,00 €HT
Honoraires de maîtrise d'œuvre	72 668,96 €HT
Divers et imprévus	53 969,04 €HT
Montant de la dépense subventionnable	1 035 000,00 €HT
• Subvention Agence de l'eau (70%)	724 500,00 €
• Subvention CDC (20%)	207 000,00 €
• Autofinancement (10%)	103 500,00 €
TVA sur travaux (10%)	96 233,10 €HT
TVA sur études (20%)	14 533,79 €HT
Total TVA	110 766,90 €HT
Coût total de l'opération	1 145 766,90 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir valablement délibéré à l'unanimité des membres présents :
Approuve le projet de réhabilitation d'une partie des infrastructures d'eau potable de la commune.
Autorise le maire à solliciter les financements nécessaires à la réalisation de cette opération.
Charge le maire de signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes les pièces nécessaires à la validation et à l'exécution de ce projet, y compris les éventuelles procédures de Marchés Publics.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 11h00.

Le Maire,
Charles Ange VENTURELLI